

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 26, 2026

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met with videoconference this day at 6:31 p.m. [ET] to consider Bill S-4, An Act to amend the Energy Efficiency Act; and, in camera, to consider Bill S-4, An Act to amend the Energy Efficiency Act.

Senator Joan Kingston (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening, everyone. I would begin by asking all senators to consult the cards on their tables with the guidelines to prevent audio feedback. I'd also like to acknowledge that our work in Ottawa takes place on the traditional, unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation. The Algonquin People have lived on this land since time immemorial. We are grateful to have the opportunity to be present in this territory.

My name is Joan Kingston; I'm a senator from New Brunswick, and I'm the chairperson of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

We're back again for clause-by-clause consideration of Bill S-4.

Today, pursuant to the order of reference received from the Senate on March 11, 2026, we are pursuing our study of Bill S-4, An Act to amend the Energy Efficiency Act.

We will now continue the clause-by-clause consideration. I'd like to welcome the officials from Natural Resources Canada who are with us in the room today and available to answer any technical questions if necessary. We have Jean-François Roman, who has been here before. I'd like to welcome Jamie Hulan. He's here for the first time, and Ben Copp has been here before as well. Thank you for coming back to help us out.

Before we begin, I would like to remind senators of a number of points. As chair, I will call each clause successively in the order they appear in the bill. If, at any point, a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification. I want to ensure that, at all times, we all have the same understanding of where we are in the process. In terms of the mechanics of the process, when more than one amendment is proposed to be moved in a clause, amendments should be proposed in the order of lines of a clause.

If a senator is opposed to an entire clause, the proper process is not to move a motion to delete the entire clause but rather to vote against the clause as standing as part of the bill.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 26 mai 2026

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 18 h 31 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique; et, à huis clos, pour étudier le projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique.

La sénatrice Joan Kingston (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonsoir à tous. Je commencerai par demander à tous les sénateurs de consulter les fiches posées sur leurs tables. Vous y trouverez les directives à suivre pour éviter les effets Larsen. Je tiens aussi à rappeler que nos travaux à Ottawa se déroulent sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe. Le peuple algonquin vit sur ces terres depuis des temps immémoriaux. Nous sommes reconnaissants d'avoir l'occasion d'être présents sur ce territoire.

Je m'appelle Joan Kingston; je suis sénatrice du Nouveau-Brunswick et je préside le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Nous sommes de retour pour l'examen article par article du projet de loi S-4.

Aujourd'hui, conformément à l'ordre de renvoi reçu du Sénat le 11 mars 2026, nous poursuivons notre étude du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique.

Nous allons maintenant continuer l'examen article par article. J'aimerais souhaiter la bienvenue aux représentants de Ressources naturelles Canada présents dans la salle aujourd'hui et prêts à répondre à toute question technique, au besoin. Nous recevons Me Jean-François Roman, qui est déjà venu ici. Je souhaite la bienvenue à Jamie Hulan. C'est sa première fois ici, et Ben Copp est déjà venu aussi. Merci d'être revenus nous aider.

Avant de commencer, je rappellerai plusieurs points aux sénateurs. En ma qualité de présidente, j'annoncerai les articles successivement, dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans le projet de loi. Si, à un moment donné, un sénateur n'est pas certain de l'étape où nous en sommes dans le processus, qu'il n'hésite pas à demander des précisions. Je tiens à m'assurer qu'à tout moment, nous savons tous où nous en sommes. En ce qui concerne le déroulement du processus, lorsque plusieurs amendements sont proposés à un même article, ils doivent être présentés dans l'ordre des lignes de l'article.

Si un sénateur s'oppose à tout un article, le processus approprié consiste non pas à présenter une motion visant à supprimer l'article dans son intégralité, mais à voter contre l'article tel qu'il figure dans le projet de loi.

Some amendments that are moved may have consequential effects on other parts of the bill. It is, therefore, useful to this process if a senator moving an amendment identifies to the committee other clauses in the bill where this amendment could have an effect. Otherwise, it would be difficult for members of the committee to remain consistent in their decision-making.

Because no notice is required to move amendments, there can, of course, have been no preliminary analysis of the amendments to establish which one or ones may be of consequence to others and which may be contradictory.

If committee members ever have any questions about the process or about the propriety of anything occurring, they can certainly raise a point of order. As the chair I will listen to the argument, decide when there has been sufficient discussion of a matter or point of order, and make a ruling. The committee is the ultimate master of its business within the bounds established by the Senate, and a ruling can be appealed to the full committee by asking whether the ruling shall be sustained.

I wish to remind honourable senators that if there is any uncertainty as to the results of a voice vote or a show of hands, the more effective route is to request a roll call vote, which obviously provides an unambiguous result. Finally, senators are aware that any tie vote negates the motion in question.

Are there any questions about the above? If not, we can proceed.

Our last meeting was adjourned while we were considering article 25.

Senator D. M. Wells: You are saying we were considering article 25. Can you tell me the last clause we approved? Will we start there or is there an article 25?

The Chair: It was negated.

Senator D. M. Wells: Was it clause 25 or article 25? You said article 25, and I don't know where that is.

The Chair: You're right. Our last meeting was adjourned while we were considering article 25. The amendment from Senator Fridhandler was rejected.

Senator D. M. Wells: We are talking about clause 25; is that correct?

The Chair: That is not what is written here.

Senator D. M. Wells: I'm trying to find out where we are.

Certains amendements proposés peuvent avoir des conséquences pour d'autres parties du projet de loi. Il est donc utile, dans ce processus, qu'un sénateur proposant un amendement indique au comité sur quels autres articles du projet de loi cet amendement pourrait avoir une incidence. Sinon, il sera difficile aux membres du comité de rester cohérents dans leurs décisions.

Comme aucun préavis n'est requis pour proposer des amendements, il ne peut bien sûr y avoir eu aucune analyse préliminaire des amendements pour savoir lesquels pourraient avoir des conséquences pour d'autres ou pourraient être contradictoires.

Si les membres du comité ont des questions sur le processus ou sur le bien-fondé de ce qui se passe, ils peuvent, bien entendu, invoquer le Règlement. En tant que présidente, j'écouterai les arguments, je déciderai quand une question ou un rappel au Règlement auront été suffisamment discutés, et je rendrai une décision. Le comité est seul maître de ses travaux dans les limites fixées par le Sénat, et une décision peut faire l'objet d'un appel devant le comité plénier en demandant si elle doit être maintenue.

Je tiens à rappeler aux honorables sénateurs que, si une incertitude plane sur les résultats d'un vote par oui ou non ou à main levée, le mieux est de demander un vote par appel nominal, qui donnera évidemment un résultat sans ambiguïté. Enfin, les sénateurs savent que toute égalité des voix entraîne le rejet de la motion en question.

Y a-t-il des questions concernant ce que je viens de dire? Sinon, nous pouvons poursuivre.

À l'ajournement de notre dernière réunion, nous étions en train d'examiner l'article 25.

Le sénateur D. M. Wells : Vous dites que nous examinions l'article 25. Pouvez-vous me dire quel est le dernier article que nous avons approuvé? Allons-nous reprendre là ou y a-t-il un article 25?

La présidente : Il a été rejeté.

Le sénateur D. M. Wells : S'agissait-il de l'article 25? Vous avez dit « article 25 », et je ne sais pas où il se trouve.

La présidente : Vous avez raison. Notre dernière réunion a été ajournée alors que nous examinions l'article 25. L'amendement du sénateur Fridhandler a été rejeté.

Le sénateur D. M. Wells : Nous parlons de l'article 25, n'est-ce pas?

La présidente : Ce n'est pas ce qui est écrit ici.

Le sénateur D. M. Wells : J'essaie de savoir où nous en sommes.

The Chair: You're right, Senator Wells, as usual. It's clause 25.

Senator D. M. Wells: I don't think we finished with clause 25.

The Chair: It was the amendment that was discussed.

Senator D. M. Wells: Yes, okay. My question is what was the last clause we finished with, which was clause 24. I assume that's correct.

The Chair: Yes.

Senator D. M. Wells: Thank you.

The Chair: I will give the floor to Senator Coyle.

Senator Coyle: Thank you. Madam Chair and colleagues, I would like to move a motion under rule 10-5, to reconsider clauses 18 and 19, as amended. Should I go on?

The Chair: You should because what we are considering is, I believe, (a) of each of those.

Senator Coyle: Yes, each of those. I amended them already, and I want to amend them further. Should I proceed?

The Chair: Yes, you should proceed with your motion.

Senator Coyle: I'll put the motion out there. I would like to move a motion under rule 10-5 to reconsider clauses 18 and 19, as amended. I will get into it if the motion is approved.

The Chair: Do we approve of the motion to reconsider?

Senator D. M. Wells: I really want to be clear because this is unexpected. Senator Coyle, you want to revert to clauses 18 and 19 to do what?

Senator Coyle: To reconsider clauses 18 and 19, as amended, because we passed the amendments to those.

Senator D. M. Wells: Could we know what the reconsideration would be before we make a decision on whether we revert?

Senator Coyle: We could.

Senator D. M. Wells: That is what I would like to do.

Senator Coyle: No problem. I would like to make a simple change to the clauses, replacing the words "and" in both clauses with "or" to ensure that there is flexibility, which is something we talked about last time, within the text of the bill to include both renewable and emerging types of energy. Clause 18 will read: "Bill S-4 be amended in clause 18 as agreed to by the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and

La présidente : Vous avez raison, sénateur Wells, comme d'habitude. C'est l'article 25.

Le sénateur D. M. Wells : Je ne pense pas que nous ayons terminé avec l'article 25.

La présidente : C'est l'amendement qui était examiné.

Le sénateur D. M. Wells : Oui, d'accord. Ma question est : quel est le dernier article que nous avons terminé? C'était l'article 24. Je suppose que c'est exact.

La présidente : Oui.

Le sénateur D. M. Wells : Merci.

La présidente : Je donne la parole à la sénatrice Coyle.

La sénatrice Coyle : Merci. Madame la présidente et chers collègues, je voudrais présenter une motion en vertu de l'article 10-5, afin de réexaminer les articles 18 et 19 modifiés. Dois-je continuer?

La présidente : Vous devriez, car ce que nous examinons, je crois, c'est l'alinéa a) de chacun d'eux.

La sénatrice Coyle : Oui, chacun d'eux. Je les ai déjà modifiés, et je souhaite les modifier encore. Dois-je poursuivre?

La présidente : Oui, vous devriez présenter votre motion.

La sénatrice Coyle : Je vais présenter la motion. Je voudrais présenter une motion en vertu de l'article 10-5 visant à réexaminer les articles 18 et 19 modifiés. J'y reviendrai, si la motion est approuvée.

La présidente : Approuvons-nous la motion de réexamen?

Le sénateur D. M. Wells : Je tiens vraiment à être clair, car c'est inattendu. Sénatrice Coyle, pourquoi souhaitez-vous revenir sur les articles 18 et 19?

La sénatrice Coyle : Pour réexaminer les articles 18 et 19 modifiés, car nous avons adopté les amendements à ces derniers.

Le sénateur D. M. Wells : Pourrions-nous savoir en quoi consisterait ce réexamen avant de décider si nous y revenons?

La sénatrice Coyle : Bien sûr.

Le sénateur D. M. Wells : C'est ce que j'aimerais savoir.

La sénatrice Coyle : Pas de problème. Je voudrais apporter une simple modification aux articles, en remplaçant le « et » dans les deux articles par un « ou », afin, comme nous en avons parlé la dernière fois, d'avoir la possibilité d'inclure dans le texte du projet de loi les énergies renouvelables et les énergies émergentes. L'article 18 se lira comme suit : « Que le projet de loi S-4 soit modifié à l'article 18, tel qu'adopté par le Comité

Natural Resources, on May 7, 2026, by replacing the words "renewable and" with the words "renewable or". So you have "or" instead of "and" in both of those.

Senator D. M. Wells: What effect would this have?

Senator Coyle: Really, it's looking to the original intention. It doesn't harm the original intention approved by this committee, which was to add the word "renewable." you will remember that, because we wanted to distinguish the word "renewable" from emerging energies, right? This replacing "and" with "or" is so that it doesn't look prescriptive and it gives more flexibility. So that is the reasoning.

Senator D. M. Wells: That's for clause 18?

Senator Coyle: Eighteen and 19.

The Chair: There is a motion to talk about this, which we just talked about. Do we have an agreement to talk to —

Senator Coyle: To reconsider the clauses.

The Chair: Yes, for these two climate changes.

Senator Coyle: This is just an approval of my motion to reconsider.

The Chair: So there is a motion on the floor to reconsider 18 and 19, and they will be called, if you so wish, 18(a) and 19(a).

Senator D. M. Wells: I have no problem reverting to 18 and 19 with those provisions.

The Chair: All in favour.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: So the motion is agreed to.

Senator Coyle: Now that the motion has been approved is that I move that Bill S-4 be amended in clause 18, as agreed to by the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, on May 17, 2026, by replacing the words "renewable and" with the words "renewable or."

That's one motion, and I have one more.

The Chair: All right. It is moved by the Honourable Senator Coyle that what she has just said be amended. Is it your pleasure to adopt the amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: So shall clause 18 be amended and carried?

sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles le 7 mai 2026, par le remplacement de « renouvelables et » par « renouvelables ou ». » Vous avez donc « ou » au lieu de « et » dans les deux cas.

Le sénateur D. M. Wells : Quel effet cela aura-t-il?

La sénatrice Coyle : En fait, cela va dans le sens de l'intention initiale. Cela ne porte pas atteinte à l'intention initiale approuvée par le comité, qui était d'ajouter le mot « renouvelables ». Vous vous en souvenez, car nous voulions distinguer le mot « renouvelables » des énergies émergentes, n'est-ce pas? En remplaçant « et » par « ou », le texte ne semble pas normatif et il confère plus de souplesse. Tel est le raisonnement.

Le sénateur D. M. Wells : C'est pour l'article 18?

La sénatrice Coyle : Les articles 18 et 19.

La présidente : Il y a une motion visant à débattre de ce point, dont nous venons de parler. Sommes-nous d'accord pour débattre de...

La sénatrice Coyle : Pour réexaminer les articles.

La présidente : Oui, pour ces deux changements climatiques.

La sénatrice Coyle : Il s'agit simplement d'approuver ma motion de réexamen.

La présidente : Nous sommes donc saisis d'une motion visant à réexaminer les articles 18 et 19, qui seront appelés, si vous le souhaitez, 18a) et 19a).

Le sénateur D. M. Wells : Je n'ai aucune objection à revenir sur les articles 18 et 19 avec ces dispositions.

La présidente : Que tous ceux qui sont pour se manifestent.

Des voix : D'accord.

La présidente : La motion est donc adoptée.

La sénatrice Coyle : Maintenant que la motion a été approuvée, je propose que le projet de loi S-4 soit modifié à l'article 18, tel qu'adopté par le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles le 17 mai 2026, par le remplacement de « renouvelables et » par « renouvelables ou ».

C'est une première motion, et j'en ai une autre.

La présidente : Très bien. L'honorable sénatrice Coyle propose que ce qu'elle vient de dire soit modifié. Voulez-vous adopter l'amendement?

Des voix : D'accord

La présidente : L'article 18 est-il donc modifié et adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Okay.

Senator Coyle: I move that Bill S-4 be amended in clause 19, as agreed to by the Senate Standing Committee on Energy, the Environment and Natural Resources on May 7, 2026, by replacing the words “renewable and” with the words “renewable or.”

The Chair: So, Senator Coyle has moved. Are honourable senators ready for the question? All in favour.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I declare the amendment carried. Shall clause 19, as amended, be carried?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Now we are at clause 25, and the amendment was not carried. So we are going to ask, and I think we should read it again, probably —

Senator Coyle: Thank you, Madam Chair. I have another amendment, and this is now to clause 25, page 30. That Bill S-4 be amended in clause 25 on page 30, by replacing lines 26 to 29 with the following:

Tent to which selected energy efficiency standards prescribed under this Act are as stringent as comparable standards. Those comparable standards can be established by a province, the United Mexican States, the United States, or any other national or subnational jurisdiction.

The Chair: Do we have a paper copy? That is quite a few words.

Senator Coyle: You didn't get it?

Catherine Cuerrier, Clerk of the Committee, Senate of Canada: No.

Senator D. M. Wells: I know the intent is to do these in sequence, and I know this is clause 25, page 30. Is this number 58?

Senator Galvez: No, you don't have it, it is 26, it's a new one.

The Chair: It's MC-S425-30-26.

Senator D. M. Wells: It comes before the amendment I'm proposing, and I want to make sure —

Des voix : D'accord.

La présidente : Très bien.

La sénatrice Coyle : Je propose que le projet de loi S-4 soit modifié à l'article 19, tel qu'adopté par le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles le 7 mai 2026, par le remplacement de « renouvelables et » par « renouvelables ou ».

La présidente : La sénatrice Coyle a donc présenté sa motion. Les honorables sénateurs sont-ils prêts à se prononcer? Que tous ceux qui sont pour se manifestent.

Des voix : D'accord.

La présidente : Je déclare l'amendement adopté. L'article 19 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Nous en sommes maintenant à l'article 25, et l'amendement n'a pas été adopté. Nous allons donc poser la question, et je pense que nous devrions probablement le relire...

La sénatrice Coyle : Merci, madame la présidente. J'ai un autre amendement, qui concerne l'article 25, à la page 30. Que le projet de loi S-4 soit modifié à l'article 25, à la page 30, par substitution, aux lignes 24 à 29, de ce qui suit :

rapport dans lequel il démontre dans quelle mesure les normes d'efficacité énergétique sélectionnées et fixées sous le régime de la présente loi sont aussi rigoureuses que des normes comparables. Ces normes comparables peuvent être établies par une province, les États-Unis du Mexique, les États-Unis ou toute autre instance nationale ou infranationale. Il le fait déposer devant chaque chambre du Parlement dans les meilleurs délais.

La présidente : Avons-nous une copie papier? C'est beaucoup de mots.

La sénatrice Coyle : Vous ne l'avez pas reçue?

Catherine Cuerrier, greffière du comité, Sénat du Canada : Non.

Le sénateur D. M. Wells : Je sais que l'intention est de procéder par ordre, et je sais qu'il s'agit de l'article 25, à la page 30. Est-ce le numéro 58?

La sénatrice Galvez : Non, vous ne l'avez pas, c'est le 26, c'est un nouveau.

La présidente : C'est le MC-S425-30-26.

Le sénateur D. M. Wells : Il précède l'amendement que je propose, et je veux m'assurer...

Senator Coyle: I believe it does.

Senator D. M. Wells: It looks like it does. Mine is replacing lines 30 to 33, so that is after yours. Thank you, chair.

The Chair: Thank you, and you're right, so MC-S425-30-26, replacing lines 26 to 29.

Senator Coyle: Shall I explain?

[Translation]

Senator Aucoin: Madam Chair, could I have some clarification? Where is this found in the French version?

The Chair: In the French version?

Senator Aucoin: Because she said that it was on page 30.

The Chair: Sorry. It's on page 30, by replacing lines 24 to 29

Have you found it? Senator Coyle can read it in French.

Senator Aucoin: It's paragraph 56 or 57, right? Just to clarify.

The Chair: We're talking about clause 25, page 30, by replacing —

Can you read it?

Senator Coyle: Yes.

That Bill S-4 be amended in clause 25 on page 30, by replacing lines 24 to 29 with the following:

I'll wait.

[English]

Senator Galvez: I think, in the French version, it's not on the same page.

[Translation]

The Chair: No, that's right. It's on another page. No, these are other lines. Just a moment.

Is it clearer now?

[English]

Senator Fridhandler: I wanted to understand the intent because the substantive part added is, "or any other national or sub-national jurisdiction." So there are two issues there: whether the intent is that someone has to do a global study, and it doesn't say every other, it says "any other." I would be willing to

La sénatrice Coyle : Je crois que c'est le cas.

Le sénateur D. M. Wells : On dirait bien. Le mien remplace les lignes 30 à 33, donc il vient après le vôtre. Merci, madame la présidente.

La présidente : Merci, et vous avez raison, donc MC-S425-30-26, remplaçant les lignes 26 à 29.

La sénatrice Coyle : Dois-je expliquer?

[Français]

Le sénateur Aucoin : Madame la présidente, pourrais-je avoir des précisions? Cela se trouve à quel endroit en français?

La présidente : En français?

Le sénateur Aucoin : Parce qu'elle a dit que c'était à la page 30.

La présidente : Excusez-moi. C'est à la page 30, par substitution, aux lignes 24 à 29 —

Avez-vous trouvé l'endroit? La sénatrice Coyle peut le lire en français.

Le sénateur Aucoin : C'est le paragraphe 56 ou 57, c'est cela? C'est seulement pour préciser.

La présidente : On parle de l'article 25, à la page 30, par substitution —

Pouvez-vous le lire?

La sénatrice Coyle : Oui.

Que le projet de loi S-4 soit modifié à l'article 25, à la page 30, par substitution, aux lignes 24 à 29, de ce qui suit :

Je vais attendre.

[Traduction]

La sénatrice Galvez : Je pense que, dans la version française, ce n'est pas sur la même page.

[Français]

La présidente : Non, c'est vrai, c'est à une autre page. Non, ce sont d'autres lignes. Juste un instant.

Est-ce plus clair maintenant?

[Traduction]

Le sénateur Fridhandler : Je voulais comprendre l'intention, car la partie importante ajoutée est « ou toute autre instance nationale ou infranationale ». Deux questions se posent, à savoir s'il est prévu que quelqu'un doive réaliser une étude mondiale, et le texte ne dit pas « toutes les autres », mais « toute autre ». Je

capitulate that maybe it means that you can go pick and choose other comparables that you might be interested in. I just want to clarify the intent of the amendment.

Senator Coyle: I haven't gotten around to explaining the rationale. You would like the rationale?

Senator Fridhandler: Not the rationale, the intent. I just want to know what you want.

Do you want the minister to file a report that deals with comparable standards globally and in subnational jurisdictions globally? It doesn't say "every"; it says, "any." Or does the minister get to pick and choose, because "any" means whatever you want, any that you want to pick as comparable?

Senator Coyle: What I'm trying to do is expand the options for comparable standards.

Senator Fridhandler: In a discretionary way?

Senator Coyle: Well, it says those comparable standards can be established by a province, the United Mexican States, the United States or any other national or subnational jurisdiction.

The rationale, then, is that a broader comparison of international standards coincides with the amended act's purpose to foster international and interprovincial trade and commerce and to diversify Canada's relationships outside of North America towards other top export partners.

States such as California, for example, have traditionally pioneered the development of higher performance standards, and Canada has aligned with them. For example, Amendment 18 to the Energy Efficiency Regulations harmonized with California's standards for showerhead and faucet efficiency. This is to give that flexibility to compare not just to the U.S. but to the U.S. and other sub jurisdictions or other national jurisdictions. That's what it's about.

For example, emerging competitors and potential trading partners, such as China and the European Union, have implemented more stringent standards than Canada in areas such as electric motor systems, despite Canadian companies innovating and patenting in this area.

I could go on and on, but there is a rationale there to give the option of more comparable standards than what was in the original legislation to include, as I said, beyond the United Mexican States and the United States to add those other national

serais prêt à admettre que cela signifie peut-être que l'on peut choisir d'autres instances comparables qui pourraient nous intéresser. Je souhaite simplement clarifier l'intention de l'amendement.

La sénatrice Coyle : Je n'ai pas encore eu l'occasion d'expliquer la justification. Souhaitez-vous que je l'expose?

Le sénateur Fridhandler : Pas la justification, l'intention. Je veux simplement savoir ce que vous souhaitez.

Souhaitez-vous que le ministre présente un rapport sur des normes comparables à l'échelle mondiale et dans des instances infranationales du monde entier? L'amendement dit « toute ». Ou bien le ministre peut-il choisir, car « toute » signifie tout ce que vous voulez, n'importe laquelle que vous souhaitez choisir comme norme comparable?

La sénatrice Coyle : Ce que j'essaie de faire, c'est élargir les options en matière de normes comparables.

Le sénateur Fridhandler : De manière discrétionnaire?

La sénatrice Coyle : Eh bien, il est dit que ces normes comparables peuvent être établies par une province, les États-Unis mexicains, les États-Unis ou toute autre instance nationale ou infranationale.

Le raisonnement est donc qu'une comparaison plus générale des normes internationales coïncide avec l'objectif de la loi modifiée, qui est de favoriser le commerce international et interprovincial et de diversifier les relations du Canada en dehors de l'Amérique du Nord vers d'autres partenaires d'exportation de premier plan.

Des États comme la Californie, par exemple, ont toujours été des pionniers dans la définition de normes de rendement plus élevées, et le Canada s'est aligné sur ces normes. Par exemple, l'amendement 18 au Règlement sur l'efficacité énergétique a harmonisé les normes canadiennes avec celles de la Californie en matière de pommeaux de douche et de robinets économes. Il s'agit de permettre de comparer non seulement avec les États-Unis, mais aussi avec d'autres instances infranationales ou nationales. C'est de cela qu'il s'agit.

Ainsi, des concurrents émergents et des partenaires commerciaux potentiels, comme la Chine et l'Union européenne, appliquent des normes plus strictes que le Canada dans des domaines tels que les systèmes de motorisation électrique, bien que des entreprises canadiennes innovent et déposent des brevets dans ce domaine.

Je pourrais citer bien d'autres exemples encore, mais donner la possibilité d'inclure des normes plus comparables que celles qui figuraient dans le projet de loi initial, afin d'ajouter celles, comme je l'ai dit, d'autres instances nationales ou

or subnational jurisdictions. We're not saying which ones but just those that make sense.

Senator Dean: Can we get the perspective of officials on this proposal, please?

Ben Copp, Director General, Office of Energy Efficiency, Natural Resources Canada: Thank you for the question, senator.

We talked previously about the work that we do with our regulatory process and that, as we do every amendment package and regulations, we are looking at other jurisdictions in terms of comparison.

Certainly, with regard to our major trading partners — the U.S. and Mexico — that has been traditionally where we looked at comparisons, and I think the amendment, as proposed, would give us the opportunity to look beyond that for comparisons, where it makes sense, so yes. Thank you.

The Chair: Is there other discussion?

Senator Fridhandler, have you heard what you wanted to hear?

Senator Fridhandler: I've heard what I need to hear.

The Chair: Other discussion? Are you ready for the question?

All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Contrary-minded?

The amendment passes.

Now, we go back to clause 25 itself.

Senator D. M. Wells: Thank you, colleagues.

I'm going to propose an amendment on clause 25, page 30. It would be under 58(1).

The intent of the amendment is that, right now in the proposed legislation, it has parliamentary review every ten years. My view is that ten years is a long time for something that touches so close to the businesses of Canada, and that is the addition of commercial entities to this legislation, which wasn't there before. It was retailers, wholesalers, onward sellers and importers. Now, it has commercial entities, which are the users.

infranationales, au-delà des États-Unis du Mexique et des États-Unis, se justifie. Nous ne précisons pas lesquelles, mais simplement celles qui sont logiques.

Le sénateur Dean : Pouvons-nous avoir le point de vue des représentants du ministère sur cette proposition, s'il vous plaît?

Ben Copp, directeur général, Office de l'efficacité énergétique, Ressources naturelles Canada : Je vous remercie de cette question, sénateur.

Nous avons déjà évoqué le travail que nous menons dans le cadre de notre processus réglementaire et le fait que, comme pour chaque série d'amendements et de règlements, nous comparons avec ce font d'autres instances.

Certes, en ce qui concerne nos principaux partenaires commerciaux — les États-Unis et le Mexique —, c'est généralement avec leurs normes que nous comparons, et je pense que l'amendement, tel qu'il est proposé, nous permettrait de comparer avec d'autres pays que ceux-là, lorsque cela semble logique, donc oui. Merci.

La présidente : Y a-t-il d'autres commentaires?

Sénateur Fridhandler, avez-vous entendu ce que vous souhaitiez entendre?

Le sénateur Fridhandler : J'ai entendu ce que j'avais besoin d'entendre.

La présidente : D'autres commentaires? Êtes-vous prêts pour le vote?

Que tous ceux qui sont pour se manifestent.

Des voix : D'accord.

La présidente : Qui est contre?

L'amendement est adopté.

Nous revenons maintenant à l'article 25 lui-même.

Le sénateur D. M. Wells : Merci, chers collègues.

Je vais proposer un amendement à l'article 25, page 30. Il s'agit du paragraphe 58(1).

L'objectif de cet amendement est le suivant : actuellement, dans le projet de loi, il est prévu un examen parlementaire tous les 10 ans. Selon moi, 10 ans, c'est beaucoup pour quelque chose qui concerne autant les entreprises canadiennes, à savoir l'ajout d'entités commerciales à cette loi, ce qui n'existait pas auparavant. Avant, il s'agissait de détaillants, de grossistes, de revendeurs et d'importateurs. Maintenant s'y ajoutent les entités commerciales, c'est-à-dire les utilisateurs.

I think something that touches so closely to the users should have a parliamentary review a lot shorter than ten years. There will be virtually no institutional memory in the House after ten years and probably not a whole lot here. I won't be here.

Anything to diminish parliamentary oversight and review is a negative; anything that increases it is a positive. Even at this committee, colleagues, we hear from the Commissioner of the Environment and Sustainable Development a number of times a year on a number of topics — more than yearly but regularly.

In my discussions with the sponsor — and I as the critic — there was discussion or some note about how it would take that long for any effect to take effect — any effect of the legislation.

I'll ask the officials this: Would that include the length of time that it takes to get it through the regulations? I know we don't know how long it will take on this, but how long is typical for regulations to go through the regulatory process after Royal Assent?

Mr. Copp: Thank you for the question, senator.

The normal regulatory process is around two years, and that includes consultations that we do both pre-gazette and after the first gazette.

We would envision something similar after Royal Assent of the amended act. It could take up to a couple of years, at least, for the first regulations to come through, and that wouldn't be regulations on all aspects or all amendments in the bill.

Our view is that having ten years as the initial period would allow the changes with regard to the amended bill and regulations to be assessed. Then, after those first ten years, it would be every five years after that.

Senator D. M. Wells: I understand that. Because this is, obviously, new to the business community. One thing that I know the business community likes is to be overregulated, and if Parliament has oversight over that, I think more oversight is better than less oversight.

I also recognize the time it takes to put regulations in effect, and if it's two years, that would make — if I were to propose a five-year parliamentary review, that would only give, probably, three years of effect that Parliament would look at.

I don't think that is onerous at all. If there are going to be changes in labelling requirements, I would want to know that earlier rather than later.

Je pense que quelque chose qui touche de si près les utilisateurs devrait faire l'objet d'un examen parlementaire bien plus fréquent que tous les 10 ans. Il n'y aura pratiquement pas de mémoire institutionnelle à la Chambre après 10 ans, et probablement pas grand-chose ici non plus. Je ne serai plus là.

Tout ce qui diminue la surveillance et l'examen parlementaires est négatif; tout ce qui les renforce est positif. Même à ce comité, chers collègues, nous entendons le commissaire à l'environnement et au développement durable plusieurs fois par an sur un certain nombre de sujets — plus d'une fois par an, mais régulièrement.

Dans mes discussions avec le parrain du projet de loi — en tant que porte-parole de l'opposition —, il a été question du temps qu'il faudrait pour que les effets du projet de loi se concrétisent.

Je vais poser la question suivante aux représentants du ministère : est-ce que cela inclut le temps nécessaire pour transposer la loi dans des règlements? Je sais que nous ne savons pas combien de temps cela prendra dans ce cas précis, mais combien de temps le processus réglementaire prend-il généralement après la sanction royale?

M. Copp : Je vous remercie de cette question, sénateur.

Le processus réglementaire normal dure environ deux ans, et cela inclut les consultations que nous menons avant la publication dans la *Gazette du Canada* et après la première publication.

Nous envisageons un délai semblable après la sanction royale de la loi modifiée. Il pourrait s'écouler au moins deux ans avant l'adoption des premiers règlements, et ceux-ci ne porteraient pas sur tous les aspects du projet de loi ni sur tous les amendements au projet de loi.

Nous estimons qu'une période initiale de 10 ans permettrait d'évaluer les changements apportés par le projet de loi modifié et les règlements modifiés. Ensuite, après ces 10 premières années, l'examen se ferait tous les 5 ans.

Le sénateur D. M. Wells : Je comprends cela. Car il s'agit, évidemment, d'une nouveauté pour les entreprises. Je sais que les entreprises aiment particulièrement être surréglementées, et si le Parlement exerce un contrôle à cet égard, je pense que plus de contrôle vaut mieux que moins de contrôle.

Je sais aussi qu'il faut du temps pour mettre en vigueur les règlements, et si cela prend deux ans, cela signifierait — si je devais proposer un examen parlementaire tous les cinq ans — que le Parlement n'examinerait probablement que trois années d'application.

Il me semble que ce n'est pas du tout contraignant. S'il doit y avoir des changements dans les exigences d'étiquetage, je voudrais le savoir le plus tôt possible.

Colleagues will recall when the minister was here — and we asked this specific question — he wasn't sure why it was being done for ten years. In fact, he reached out to officials. For me, anyway, there was no clear rationale for waiting ten years, which is likely eight years after it would come into effect. The first review would be done on something brand-new to industry or commercial entities, which is what the change is in the legislation.

The parliamentary review could be something as simple as a report submitted by the department on how the effect has taken place and what changes and what complaints have happened and whatever else is included in a parliamentary review. It might be one committee meeting, like we do with the Commissioner of the Environment and Sustainable Development on certain topics, or it could be something more in depth, based on what Parliament wants to hear.

I don't think waiting ten years or eight years after the regulations are in place — let me phrase it this way: I don't think three years or five years is onerous for the department to provide that feedback to Parliament. I'm happy to have a discussion about that, or I am happy to propose my amendment.

Senator Wilson: If Senator Wells wants to propose his amendment, I had a question of the officials to build on Senator Wells' questions, but that can wait.

Senator D. M. Wells: That might inform my amendment.

Senator Wilson: My question to the officials, building on Senator Wells' line of questioning, what has been the experience with the existing Energy Efficiency Act in its current form over its long history? What has been the practice in the past? How does that inform how we might want to move forward in the future? Because if you are doing it every five years after you get to the 10-year mark, I think it is a legitimate line of questioning. I am curious to understand what your experience has been.

Jamie Hulan, Senior Director, Equipment and Housing, Office of Energy Efficiency, Natural Resources Canada: Thanks for your question.

Since the act has not been amended to this extent since it was originally passed — we set up originally back in the 1990s a robust system that worked very well for a number of years. I think there was a steadiness to our approach to regulating. The fact that there wasn't a statutory review timeline did not seem like a gap in our ability to deliver.

Mes collègues se rappelleront que, lorsque le ministre était ici — et que nous lui avons posé cette question précise —, il ne savait pas vraiment pourquoi on parlait de 10 ans. En fait, il a consulté les fonctionnaires. En tout cas, pour moi, rien ne justifiait manifestement d'attendre 10 ans, c'est-à-dire probablement 8 ans après l'entrée en vigueur. Le premier examen porterait sur quelque chose de tout à fait nouveau pour l'industrie ou les entités commerciales, ce qui correspond au changement apporté par le projet de loi.

L'examen parlementaire pourrait reposer simplement sur un rapport présenté par le ministère sur l'effet produit, les changements survenus, les plaintes reçues et tout autre élément inclus dans un tel examen. Il pourrait s'agir d'une seule réunion de comité, comme nous le faisons avec le commissaire à l'environnement et au développement durable sur certains sujets, ou d'un examen plus approfondi, en fonction de ce que le Parlement souhaite entendre.

Je ne pense pas qu'il faille attendre 10 ans ou 8 ans après l'entrée en vigueur des règlements — disons-le ainsi : je ne pense pas qu'il soit trop contraignant pour le ministère de fournir cette rétroaction au Parlement au bout de trois ou cinq ans. Je veux bien en discuter ou proposer mon amendement.

Le sénateur Wilson : Si le sénateur Wells veut proposer son amendement, j'avais une question à poser aux représentants du ministère pour approfondir ses questions, mais cela peut attendre.

Le sénateur D. M. Wells : Cela pourrait éclairer mon amendement.

Le sénateur Wilson : Ma question aux représentants du ministère, dans la même veine que celles du sénateur Wells, est la suivante : que donne la Loi sur l'efficacité énergétique en sa forme actuelle, depuis tout ce temps qu'elle existe? Quelle était la pratique dans le passé? En quoi cela éclaire-t-il notre choix éventuel pour la suite? Il me semble légitime de poser ces questions, si l'on passe à un examen quinquennal après avoir franchi le cap des 10 ans. Je suis curieux de savoir quelle est votre expérience.

Jamie Hulan, directeur principal, Division de l'équipement et de l'habitation, Ressources naturelles Canada : Je vous remercie de votre question.

Comme la loi n'a jamais été autant modifiée depuis son adoption initiale — nous avons mis en place dans les années 1990 un système solide qui a très bien fonctionné pendant plusieurs années —, je pense que notre approche de la réglementation reposait sur une certaine constance. L'absence de délai d'examen législatif ne semblait pas constituer un obstacle à notre capacité de la mettre en œuvre.

What we've noticed in recent years is that markets have been changing dramatically and leading to new challenges. That, in and of itself, was a lot of the thrust behind discussions about new authorities under the act that could help continue to drive energy efficiency.

The experience under the current act has been one of stability. Now, at this point, I think we need authorities to be able to put in place the regulations and, as my colleague said, time to evaluate what the impacts of those would be. There is no real precedent for us to look back on in terms of a statutory review of the act.

Senator Wilson: A bit further to Senator Wells' line of questioning, if we fast-forward two years, assuming all the regulations are in place, what does the runway look like to start actually getting quality data back to understand how it's working and how effective it is so that it would be a useful exercise to go through a statutory review?

Mr. Hulan: As data gets collected, the fact that the regulation would be in place doesn't immediately give us access to the information. We would have to set up the systems to collect the information, so there would be time associated with all of those steps in order to see trends or to understand what is happening. I think regulated parties would tell us if there were something that was potentially going amiss. Two years to develop the regulation, I would think another year to make sure that we're collecting the data and then to understand trends that could extend beyond that in terms of understanding what is happening and whether there is a need for change.

Senator Wilson: Thank you.

Senator D. M. Wells: To build on what Senator Wilson said, the significant piece that I'm focusing on that has changed in the legislation is the addition of commercial entities. Wholesalers, importers and retailers are already familiar with this. They've been doing it and acting under the legislation that's in place. The piece that has been added is the commercial entities, and we had quite a long discussion about why the commercial entities are at play.

If a commercial entity, which is a business that is using or shipping — not necessarily even selling — a piece of equipment across a border, if there seems to be a deleterious issue with this new thing that is happening to commercial entities, the answer to them would be, "Don't worry, we have a statutory review in eight years; we'll address it then." I don't think that's fair to the commercial entities that are operating in Canada. I don't think that's an acceptable response from Parliament.

Ce que nous constatons depuis quelques années, c'est une évolution radicale des marchés qui entraîne de nouveaux défis. C'est en grande partie ce qui a motivé les discussions sur de nouveaux pouvoirs en vertu de la loi qui pourraient aider à continuer de promouvoir l'efficacité énergétique.

L'application de la loi actuelle est marquée par la stabilité. À ce stade, je pense que nous avons besoin de pouvoirs pour être en mesure de mettre en place les règlements et, comme l'a dit mon collègue, de temps pour en évaluer les effets. Il n'y a pas vraiment de précédent sur lequel nous appuyer en matière d'examen législatif de la loi.

Le sénateur Wilson : Pour pousser un peu plus loin les questions du sénateur Wells, si nous faisons un bond en avant de deux ans, en supposant que tous les règlements soient en place, combien de temps faudrait-il pour commencer à obtenir des données de qualité permettant de comprendre comment le tout fonctionne et avec quelle efficacité, de sorte qu'il soit utile de procéder à un examen législatif?

M. Hulan : Lorsque des données sont collectées, le fait que les règlements soient en place ne nous donne pas immédiatement accès à l'information. Nous devons installer les systèmes nécessaires pour collecter l'information, et toutes ces étapes prendront du temps avant que l'on puisse dégager des tendances ou comprendre ce qui se passe. Je pense que les parties réglementées nous diront s'il y a un problème potentiel. Il faut deux ans pour élaborer la réglementation, puis, selon moi, une autre année pour s'assurer de collecter les données et ensuite comprendre les tendances qui pourraient s'étendre au-delà de cette période, afin de savoir ce qui se passe et s'il est nécessaire d'apporter des changements.

Le sénateur Wilson : Merci.

Le sénateur D. M. Wells : Pour faire suite à ce qu'a dit le sénateur Wilson, l'ajout des entités commerciales est l'élément important sur lequel je me concentre et qui a changé dans la loi. Les grossistes, les importateurs et les détaillants connaissent déjà cela. Ils le font déjà et agissent conformément à la loi en vigueur. L'élément ajouté est celui des entités commerciales, et nous avons eu une discussion assez longue sur les raisons pour lesquelles elles entrent en jeu.

Si une entité commerciale, c'est-à-dire une entreprise qui utilise ou expédie de l'autre côté de la frontière du matériel — sans nécessairement le vendre —, et s'il apparaît que cette nouvelle situation des entités commerciales leur pose un problème préjudiciable, on leur répondra de ne pas s'inquiéter, qu'un examen législatif est prévu dans huit ans et qu'on le réglera à ce moment-là. Je ne pense pas que ce soit juste pour les entités commerciales qui ont des activités au Canada. Je ne pense pas que ce soit une réponse acceptable de la part du Parlement.

[Translation]

Senator Aucoin: I may be playing devil's advocate. However, on the other side of the coin, doesn't the five-year cycle create uncertainty or a barrier for commercial entrepreneurs or others who would want to innovate? In three years, they'll say that they don't know how the legislation and regulations will change. So won't this hold back entrepreneurs or create a barrier or slowdown for innovation and investment in this sector?

I would like to hear your thoughts on this, if you could comment on the matter.

[English]

Mr. Copp: Thank you for the question.

We haven't looked at it from an innovation perspective. I think with the analysis that we've done, again, some regulations could be in place in a couple of years. It's likely that, given the number of amendments, regulations will come in over the course of a number of years. Our assessment is within that first five-year period. Innovation could be part of that, but our view is that you wouldn't have enough evidence to do a proper review within that first five-year period and that the 10-year period would be more reasonable.

Senator Galvez: I've been in the Senate for 10 years now, and I remember implementing these reviews. I remember the cannabis review was set for four years, and we're still waiting for it. It's sad that, despite being in the legislation that we have to do a review, we seldom do reviews. If we are talking about the traditional sector, I would say, yes, sure. I would agree with what Senator Aucoin has said about the other extreme.

This sector, the pace at which it is changing is very rapid. It's very fast. I think that five years is a good compromise because of the technological change and because energy standards tend to create long-term lock-ins that we don't want. We need flexibility in that, also because of the regulatory sandboxes for innovation and exceptions. If there are new things that come in, we should be able to correct and include more — I don't know — expansion of the sandboxes if it's required or close it if it is not needed. Also, international standards are evolving very fast as well, so maybe in 10 years, we will have missed the train.

[Français]

Le sénateur Aucoin : Je vais peut-être me faire l'avocat du diable, mais si l'on prend l'autre côté de la médaille, est-ce que le fait que ce serait tous les cinq ans ne crée pas une incertitude ou un blocage à l'innovation de la part des entrepreneurs commerciaux ou d'autres qui voudraient faire de l'innovation? Dans trois ans, ils diront qu'ils ne savent pas comment la loi et les règlements seront modifiés. Donc, est-ce que cela ne risque pas de retenir les entrepreneurs ou de créer un blocage ou un ralentissement de l'innovation et de l'investissement dans ce secteur?

J'aimerais vous entendre là-dessus, si vous pouviez faire des commentaires à ce sujet.

[Traduction]

M. Copp : Je vous remercie de cette question.

Nous n'avons pas examiné le sujet sous l'angle de l'innovation. Je pense qu'avec l'analyse que nous avons faite, encore une fois, certains règlements pourraient être mis en place d'ici deux ou trois ans. Il est probable, vu le nombre d'amendements, que la réglementation se mettra en place sur plusieurs années. Notre évaluation s'inscrit dans cette première période de cinq ans. L'innovation pourrait en faire partie, mais nous estimons que vous ne disposeriez pas de suffisamment de données pour réaliser un examen en bonne et due forme au cours de cette première période quinquennale et qu'une période décennale serait plus raisonnable.

La sénatrice Galvez : Je siège au Sénat depuis 10 ans maintenant, et je me souviens de la mise en œuvre de ces examens. Je me rappelle que l'examen de la loi sur le cannabis devait avoir lieu au bout de quatre ans, et nous l'attendons toujours. Il est regrettable que, bien que la loi nous oblige à procéder à un examen, nous le fassions rarement. Si nous parlons du secteur traditionnel, je dirais, oui, bien sûr. Je suis d'accord avec ce qu'a dit le sénateur Aucoin au sujet de l'autre extrême.

Ce secteur évolue très rapidement. Vraiment. Je pense qu'une période de cinq ans est un bon compromis en raison de l'évolution technologique et parce que les normes énergétiques créent généralement des verrouillages durables que nous ne voulons pas. Nous avons besoin de souplesse à cet égard, notamment en raison des bacs à sable réglementaires pour l'innovation et des exceptions. Si de nouvelles choses apparaissent, nous devrions pouvoir corriger et inclure — je ne sais pas — une autre extension des bacs à sable, au besoin, ou le contraire, si ce n'est pas nécessaire. De plus, les normes internationales évoluent très rapidement elles aussi. Donc, peut-être que dans 10 ans, nous aurons raté le coche.

To be honest, as I said, we don't do these reviews, so even if we put it at five years, I'm sure we're not going to do it in five years, unfortunately. It's sad to say. I support Senator Wells' amendment.

The Chair: Senator Aucoin, did I cut you off from another comment that you wanted to make?

[Translation]

Senator Aucoin: No, thank you.

[English]

Senator D. M. Wells: Thank you. I will propose the amendment in a moment, just so everyone is clear on what it is.

There are a couple of things that I'm thinking about. This doesn't negatively affect the legislation in any way. It doesn't damage, impinge on or hamper it. It has no tangible effect on the legislation unless it's having a deleterious effect that wasn't expected, unless there was an unexpected consequence on — again, I'll harp on it a little bit — the commercial entities that would be newly subject to it. They're not subject to it now.

I think a parliamentary review would be a good early-warning system on things that may be having a more negative effect. Or, as Senator Galvez says, there may be technologies, practices or pieces of equipment that come on stream that might be better and that might be flagged by this review five years — or three years after the enactment of the regulations — that would just be stale after the 10-year statutory review that's being proposed.

Again, if it was materially harming the legislation — and it's not — in fact, the only thing that it's doing is providing additional parliamentary oversight to something that's being proposed, and I don't see that as negative or deleterious to the process.

Senator Wilson: I have a question for staff and maybe a comment for officials. First of all, in terms of regulatory certainty, is a statutory review something that is going to cause concern within industry in terms of if they're developing things or putting stuff in place? Is that going to be a concern?

Mr. Copp: I would say, as a way to comment on that directly, we have not had any negative comments from industry in terms of adding in the statutory review. Again, we feel the legislation has not been amended in a long time. Having a regular review as part of the legislation is seen as positive.

Honnêtement, comme je l'ai dit, nous ne procédons pas à ces examens. Donc, même si nous fixons un délai de cinq ans, je suis sûre que nous ne ferons pas l'examen dans cinq ans, malheureusement. C'est triste à dire. J'appuie l'amendement du sénateur Wells.

La présidente : Sénateur Aucoin, vous ai-je interrompu, alors que vous souhaitiez faire une autre observation?

[Français]

Le sénateur Aucoin : Non, merci.

[Traduction]

Le sénateur D. M. Wells : Merci. Je vais présenter l'amendement dans un instant, afin que tout le monde comprenne bien de quoi il s'agit.

Il y a quelques points auxquels je réfléchis. Un examen parlementaire ne nuit en rien au projet de loi, ne lui porte pas atteinte, ne l'entrave pas et ne le compromet pas. Il n'a aucun effet concret sur le projet de loi, à moins d'un effet néfaste imprévu, à moins d'une conséquence inattendue pour — encore une fois, je vais insister un peu là-dessus — les entités commerciales qui seront soumises à ces mesures pour la première fois. Elles ne le sont pas actuellement.

Je pense qu'un examen parlementaire constituerait un bon système d'alerte précoce pour les éléments susceptibles d'avoir un effet plus négatif. Ou, comme le dit la sénatrice Galvez, de nouvelles technologies, de nouvelles pratiques ou de nouveaux matériels pourraient être plus performants, et ils pourraient être signalés dans cet examen cinq ans — ou trois ans — après l'entrée en vigueur de la réglementation, mais ils seraient déjà obsolètes après l'examen législatif décennal qui est proposé.

Encore une fois, si un examen parlementaire portait gravement atteinte au projet de loi — ce qui n'est pas le cas —, en réalité, la seule chose qu'il fait, c'est de soumettre un projet de loi à un contrôle parlementaire supplémentaire, et je ne vois pas en quoi cela serait négatif ou préjudiciable au processus.

Le sénateur Wilson : J'ai une question pour les fonctionnaires et peut-être des observations à leur intention. Tout d'abord, pour ce qui est de la certitude réglementaire, est-ce qu'un examen législatif est susceptible de susciter des inquiétudes dans l'industrie par rapport à ses projets de développement ou à la mise en place de mesures? Est-ce que cet examen les inquiétera?

M. Copp : Pour répondre directement à cette question, je dirai que nous n'avons reçu aucun commentaire négatif de la part de l'industrie concernant l'ajout de l'examen législatif. Encore une fois, nous estimons que la loi n'a pas été modifiée depuis longtemps. Y prévoir un examen législatif régulier est perçu comme étant un élément positif.

We haven't heard about whether that should be done sooner. I think, in that sense, 10 years makes sense from the outset.

I don't feel that there would be concern with having that initial 10-year period. Again, that gives time to understand how the act amendments that would come into force on Royal Assent or those that would come in through regulation would be seen by them and give time for that to play out with industry.

Senator Wilson: Thank you. What about Senator Wells' question about if there was an unintended consequence of the bill; it could be with respect to a commercial entity, whatever it is, I presume you're not going to wait until that 10-year review to try and correct that if the problem is actually in the legislation itself. What would transpire if a problem did surface?

Mr. Copp: Thank you for the question, senator. You're right, if there is something that would be seen to be — I mean, the statutory review just ensures that we have a regulatory process for ensuring that we do review the legislation if there were a situation where industry had indicated there was an issue and that process could be undertaken separately if that was determined. But all things being equal, we are still understanding what the effects and the impacts of the legislation are. Our view is that an initial 10-year period would make the most sense.

Senator Wilson: My comment would be I understand it seems harmless, and I'm just concerned that this is a complicated, technical bill, and it's going to take a long time for us to see the effects of it. We've seen the department and heard from folks who work with NRCan that the department has been very responsive in terms of adjusting and moving and changing. I think the legislation is designed to be pretty flexible to allow for that. I'm fine moving onto the amendment and calling the question.

The first thing, I'm not going to be supporting it because I don't see the department or the government trying to get away from statutory reviews. They're going to have them every five years after. So it seems to me that, at the 10-year planning horizon, a lot of thought has been put into that. I'm not seeing a reason to change it here, so I won't be supporting the amendment, but I'm happy for us to move on to that.

Senator Coyle: I actually had my answer from the officials, thank you.

Senator Papatello: It may have already been said, but just to reconfirm then that if you did have a five-year horizon in the first instant, you're not going to have the data prepared to give a proper review in the first five years. If the legislation spells out

Nous n'avons pas reçu de commentaires disant qu'il devrait avoir lieu ou pas. C'est pourquoi je pense qu'un examen décennal est raisonnable au départ.

Je ne pense pas que cette période initiale de 10 ans soit source d'inquiétude. Encore une fois, cela laisse le temps de comprendre comment les modifications apportées à la loi qui entreront en vigueur après la sanction royale ou celles qui seront apportées par voie réglementaire seront reçues dans l'industrie, et cela lui laisse le temps de s'y adapter.

Le sénateur Wilson : Merci. Qu'en est-il de la question du sénateur Wells concernant les conséquences imprévues du projet de loi? Cela pourrait concerner une entité commerciale, quelle qu'elle soit. Je suppose que vous n'allez pas attendre cet examen décennal pour essayer d'y remédier si le problème réside en fait dans la loi même. Que se passera-t-il si un problème vient à se poser?

M. Copp : Je vous remercie de cette question, sénateur. Vous avez raison, si quelque chose semble être... Je veux dire, l'examen législatif garantit simplement que nous disposons d'un processus réglementaire pour nous assurer de réexaminer la loi, si l'industrie signale un problème, et ce processus pourrait être engagé séparément, si c'était jugé nécessaire. Cependant, toutes choses étant égales par ailleurs, nous en sommes encore à comprendre quels sont les effets et les répercussions du projet de loi. Nous sommes d'avis qu'une période initiale de 10 ans serait la plus judicieuse.

Le sénateur Wilson : Je comprends que cela semble inoffensif, mais je crains qu'il s'agisse d'un projet de loi compliqué et technique, et qu'il nous faudra beaucoup de temps pour en voir les effets. Nous avons rencontré le ministère et entendu de la part de personnes qui travaillent avec NRCan qu'il se montre très réactif pour ce qui est des ajustements, des adaptations et des changements. Je pense que le projet de loi est conçu pour être assez souple pour le permettre. Je suis d'accord pour passer à l'amendement, puis au vote.

Tout d'abord, je ne vais pas appuyer cet amendement, car je ne crois pas que le ministère ou le gouvernement essaieraient de se soustraire à des examens législatifs. Ils auront lieu tous les cinq ans par la suite. Il me semble donc que, à l'horizon de planification de 10 ans, cela a fait l'objet d'une réflexion approfondie. Je ne vois pas de raison de changer cela. Je ne l'appuierai donc pas, mais je suis d'accord pour que nous passions à son examen.

La sénatrice Coyle : Les représentants du ministère ont répondu à ma question, merci.

La sénatrice Papatello : Cela a peut-être déjà été dit, mais juste pour le confirmer : avec un horizon à cinq ans pour commencer, on ne disposera pas des données nécessaires pour réaliser un examen en bonne et due forme des cinq premières

10 years for the first, then you move into five-year cycles, you're likely to have appropriate data to do it properly?

Mr. Copp: Yes, that would be correct. That's not to say we wouldn't have any data. It's likely that some of the amendments would come into play on Royal Assent. The first regulations could be in play at that point that we would have some data, but in terms of that full review that would make sense.

Senator Papatello: This update itself did not come from a review. The update we're looking at today is because there is a movement among parliamentarians to do it. Just given your history and working with different governments, if the government is motivated to make these changes, they're not waiting for a review or a report of what happened in the past, just as was the case here.

My own experience and going to bat for the commercial sector because regulation, of course, is the bane of their existence. If there is a real problem, my own experience has been when the government is aware of it, they need to fix it, they're not going to wait for a review. We will see if in five years we're going to get that review, and if it tells us what you're saying, it's just they have to fix it. I'm not sure, in this particular instant, what your experience is with that, if you wait for a review to actually move on a serious impact on business.

Mr. Copp: Where we see opportunities to do things through regulation, we certainly are doing that regularly. We just passed amendment 18 and are moving into amendment 19. We are actively amending our regulations on an ongoing basis as we see the need to amend that. From a regulatory standpoint, that is happening regularly. The act as we talked about has not been amended in some time. Where there is the opportunity to make small amendments, and certainly if there was a need, we would push for that for sure.

Senator Papatello: I want to make that note to Senator Wells that you have to be conscious of the impact on the commercial sector and everything the government does. I think, practically speaking, the way this particular amendment is being put forward, in five years there won't be sufficient data to have a proper review in these first five years. That really makes sense to start it well and continue it in the next five years.

Senator Lewis: I think we already talked about is running through in the first five years major problems come up with commercial entities, and it gives those entities a degree of comfort that there will be a review after five years. The minister is the one who calls the review. If he says there is not enough

années. Si le projet de loi prévoit un premier examen décennal, suivi de cycles quinquennaux, on disposera probablement des données voulues pour le faire correctement?

M. Copp : Oui, c'est exact. Cela ne veut pas dire que nous n'aurions aucune donnée. Il est probable que certains amendements entrent en vigueur dès la sanction royale. Les premiers règlements pourraient être en vigueur à ce moment-là, ce qui nous permettrait de disposer de certaines données, mais en ce qui concerne l'examen complet, ce serait logique.

La sénatrice Papatello : Cette mise à jour elle-même ne découle pas d'un examen. La mise à jour dont nous discutons aujourd'hui est due à une initiative de parlementaires. Étant donné votre expérience et le fait que vous avez travaillé sous différents gouvernements, si le gouvernement est déterminé à apporter ces changements, il n'attend pas un examen ou un rapport sur ce qui s'est produit dans le passé, comme dans ce cas-ci.

Je sais d'expérience, notamment dans la défense du secteur commercial, que la réglementation est, évidemment, un fléau pour ce secteur. S'il y a un véritable problème, à ce que je sais, si le gouvernement en a connaissance, il doit y remédier, il ne va pas attendre un examen. Nous verrons si, dans cinq ans, nous aurons cet examen, et s'il confirme ce que vous dites, il faudra simplement qu'il y remédie. Je ne sais pas quelle est, à cet instant précis, votre expérience à ce sujet, si vous attendez un examen pour agir en cas de graves conséquences pour les entreprises.

M. Copp : Lorsque nous voyons des possibilités d'agir en réglementant, nous le faisons bien sûr régulièrement. Nous venons d'adopter l'amendement 18 et nous passons à l'amendement 19. Nous modifions activement et continuellement nos règlements dès que nous en voyons la nécessité. D'un point de vue réglementaire, cela arrive régulièrement. La loi, comme nous l'avons dit, n'a pas été modifiée depuis un certain temps. Lorsqu'il y a la possibilité d'apporter de petites modifications, et certainement s'il y avait un besoin, nous ferions pression pour cela, c'est certain.

La sénatrice Papatello : Je tiens à faire remarquer au sénateur Wells qu'il faut être conscient de l'impact sur le secteur commercial et de tout ce que fait le gouvernement. Je pense, concrètement, compte tenu de la manière dont cet amendement particulier est présenté, qu'il n'y aura pas suffisamment de données dans cinq ans pour procéder à un examen en bonne et due forme de ces cinq premières années. Il est donc tout à fait logique de bien démarrer et de continuer durant les cinq années suivantes.

Le sénateur Lewis : Je pense que nous en avons déjà parlé. Si des problèmes majeurs surviennent avec des entités commerciales au cours des cinq premières années, elles seront quelque peu rassurées de savoir qu'il y aura un examen après cinq ans. C'est le ministre qui demande l'examen. Il peut dire à

data to support a review at this time, he can do that. All this does is it gives a degree of comfort to people who will be affected by it. It doesn't change anything. Give a degree of comfort to the people that are going to be affected by this. It's not just industry, it's consumers as well.

Five extra years of fridges going into the dump because you can't get parts out of Europe. That's pretty important. You can go to the dump right now; there are all kinds of 4-year-old fridges there they can't get parts for. That's reality. To your point, we're in a circular economy here, and let's recognize it in the first five years; don't wait 10. That's only one extra review. That's my point.

[Translation]

Senator Youance: I also wanted to put this point forward. This will lead to another review, because no changes will be made for the next five years. I have a question about clauses 26 and 27, the transitional clauses. There's a six-month period before this legislation applies to commercial entities. Does this mean that the first five years will involve a bit of "getting nowhere"? That's my question.

[English]

Mr. Copp: Yes, as it relates to clauses that would be delayed in terms of coming into effect, yes, we would only really understand what the effect would be following that and as data would continue to come in.

Senator D. M. Wells: Before I read my amendment — I'm going to be considering what Senator Papatello said about the possible necessity to have some runway to collect data and that being five years would be suitable.

We also have to remember that once this legislation is enacted as it is now, without further amendment or without amendment on this part, fines can be levied after the regulatory enactment process — we suggest two years, but whatever it is — and that's not insignificant to a business or commercial entity that may be shipping, not selling, something across a provincial border. So looking 10 years out, the damage will have been done — I think that's clear — and there will be little recourse. While the discussion was, well, the government would fix it. That's not my experience.

I look at Senator Lewis, who is a farmer, and other people who have been in business. The government using the tool of regulation does not always have the purpose of fixing; it's to have a degree of control. Any time there is legislation, policy or regulation, it's to control, not to free. So I'll just comment on

un moment donné qu'il n'y a pas assez de données pour justifier un examen. Tout ce que cela fait, c'est rassurer les personnes qui seront concernées. Cela ne change rien. Il s'agit de rassurer les personnes concernées. Il ne s'agit pas seulement de l'industrie, mais aussi des consommateurs.

Cinq années de plus de réfrigérateurs qui finissent à la décharge parce qu'on ne peut pas se procurer de pièces en Europe. C'est très important. Si vous vous rendez à la décharge aujourd'hui; vous y trouverez toutes sortes de réfrigérateurs qui n'ont pas plus de quatre ans pour lesquels on ne trouve pas de pièces de rechange. C'est la réalité. Pour répondre à votre argument, nous sommes dans une économie circulaire, et reconnaissons-le dès les cinq premières années; n'attendons pas 10 ans. Il ne s'agit que d'un examen supplémentaire. C'est là où je veux en venir.

[Français]

La sénatrice Youance : Je voulais moi aussi mettre ce point de l'avant : cela amènera une révision de plus, parce qu'on ne fait pas de changements les cinq années suivantes. Je vais poser une question sur les articles 26 et 27, les dispositions transitoires. Il y a un délai de six mois avant l'application de cette loi pour les entités commerciales. Cela signifie-t-il qu'on « pédalera » un peu pour les cinq premières années? Voilà ma question.

[Traduction]

M. Copp : Oui, en ce qui concerne les articles dont l'entrée en vigueur sera reportée, nous ne pourrions vraiment en comprendre les effets qu'après coup et à mesure que les données rentreront.

Le sénateur D. M. Wells : Avant de lire mon amendement, je vais réfléchir à ce qu'a dit la sénatrice Papatello sur la nécessité éventuelle de disposer d'un délai pour collecter des données et sur le fait qu'une période de cinq ans serait appropriée.

Nous devons également garder à l'esprit qu'une fois ce projet de loi adopté dans sa forme actuelle, sans autre amendement ou sans amendement sur ce point, des amendes pourront être infligées après le processus de promulgation des règlements — nous suggérons deux ans, mais quel que soit le temps qu'il prendra — et ce n'est pas négligeable pour une entreprise ou une entité commerciale qui expédie, mais ne vend pas, quelque chose par-delà une frontière provinciale. Donc, dans 10 ans, le mal sera fait — je pense que c'est évident — et il y aura peu de recours. Alors que l'on disait que, eh bien, le gouvernement réglerait le problème. Ce n'est pas mon expérience.

Je regarde le sénateur Lewis, qui est agriculteur, et d'autres personnes qui ont déjà exercé une activité commerciale. Quand le gouvernement utilise l'outil de la réglementation, ce n'est pas toujours pour régler un problème, mais pour exercer un certain contrôle. Chaque fois qu'il y a un projet de loi, une politique ou

that. But there are monetary penalties that can be levied. That's also part of the legislation that we're dealing with now.

I don't think it's unreasonable to have data after three years, and for then Parliament to look at what has happened in the past five years, if it's going to be after Royal Assent, for Parliament to be able to say, "What have you done in the past three years? But tell me about the regulatory process. Was there a lot of input or buy-in from commercial entities, sellers or retailers or the groups that were initially subject to the previous legislation or existing legislation?" And, "What's happened in the last three years since those regulations have been enacted?"

It doesn't require a fulsome set of data to have a review of what's happened to date since Royal Assent. It's not a damaging thing. It doesn't affect the legislation. It just gives additional parliamentary oversight. It allows someone conversant in this, that is a parliamentarian, sitting on committee in this place or the other place, to ask the questions. If those questions are to be asked for the first time in 2036, that's a long time away. It seems unreasonably long, especially when there is no deleterious effect on being able to ask a question after five years or after three years of data and two years of regulatory enactment that the government does.

The Chair: Would you like to read your amendment?

Senator D. M. Wells: I sure would, chair.

That Bill S-4 be amended in clause 25, on page 30, by replacing lines 30 to 33 with the following:

“**58 (1)** The Minister shall, five years after the day on which this section comes into force and every five years after that, undertake a review of this Act and its administration and operation, including an assessment of

- (a) its effect on commercial entities;
- (b) the exemptions provided for under sections 25 to 25.7;
- (c) the corrective measures provided for under sections 26 to 26.2; and
- (d) the administrative monetary penalties provided for under sections 37 to 54.”.

The Chair: Is there further discussion, or are we ready for the question?

Hon. Senators: Question.

une réglementation, c'est pour contrôler, pas pour libérer. Je ferai donc juste un commentaire à ce sujet. Cependant, des sanctions pécuniaires peuvent être infligées. Cela fait également partie du projet de loi que nous étudions actuellement.

Je ne pense pas qu'il soit déraisonnable d'avoir des données après trois ans, et que le Parlement examine ensuite ce qui s'est passé au cours des cinq dernières années, si c'est après la sanction royale, pour que le Parlement puisse dire : « Qu'avez-vous fait au cours des trois dernières années? Mais parlez-moi du processus réglementaire. Y a-t-il eu beaucoup de commentaires ou d'adhésion de la part des entités commerciales, des vendeurs ou des détaillants, ou des groupes qui étaient initialement assujettis à la loi précédente ou qui le sont à la loi existante? » Et : « Que s'est-il passé au cours des trois dernières années depuis que ces règlements ont été adoptés? »

Il n'est pas nécessaire de disposer d'un ensemble complet de données pour examiner ce qui s'est passé jusqu'ici depuis la sanction royale. Ce n'est pas préjudiciable. Cela ne nuit pas au projet de loi. Cela renforce simplement le contrôle parlementaire. Cela permet à quelqu'un qui connaît ce domaine, c'est-à-dire à un parlementaire siégeant au comité sénatorial ou au comité de la Chambre, de poser des questions. Si ces questions doivent être posées pour la première fois en 2036, c'est dans bien longtemps. Cela semble déraisonnablement long, d'autant plus qu'il n'y a rien de néfaste au fait de pouvoir poser une question après cinq ans ou après trois ans de données et deux ans de mise en œuvre des règlements par le gouvernement.

La présidente : Souhaitez-vous lire votre amendement?

Le sénateur D. M. Wells : Tout à fait, madame la présidente.

Que le projet de loi S-4 soit modifié à l'article 25, à la page 30, par substitution, aux lignes 30 à 32, de ce qui suit :

« **58 (1)** Cinq ans après la date d'entrée en vigueur du présent article, et tous les cinq ans par la suite, le ministre procède à l'examen de la présente loi ainsi que de son administration et de son application, lequel comprend notamment une évaluation :

- a) de ses effets sur les entités commerciales;
- b) des exemptions prévues aux articles 25 à 25.7;
- c) des mesures correctives prévues aux articles 26 à 26.2;
- d) des sanctions administratives pécuniaires prévues aux articles 37 à 54. ».

La présidente : Y a-t-il d'autres interventions, ou sommes-nous prêts pour le vote?

Des voix : Votons.

Senator D. M. Wells: I would like to call for a recorded vote, please.

The Chair: All right. Recorded vote.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Kingston?

Senator Kingston: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Aucoin?

Senator Aucoin: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Coyle?

Senator Coyle: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Dean?

Senator Dean: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Fridhandler?

Senator Fridhandler: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Galvez?

Senator Galvez: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Housakos?

Senator Housakos: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Lewis?

Senator Lewis: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Papatello?

Senator Papatello: No.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Wells?

Senator D. M. Wells: Yes.

Ms. Cuerrier: The Honourable Senator Wilson?

Senator Wilson: No.

Ms. Cuerrier: And the Honourable Senator Youance?

Senator Youance: Yes.

Ms. Cuerrier: Yeas, 8. Nays, 4. Abstentions, 0.

The Chair: So the amendment is carried. Now we go on to the whole thing as amended. So we're still talking about 25, which was amended twice, once by Senator Coyle, once by Senator Wells, both carried.

Shall clause 25, as amended, carry?

Le sénateur D. M. Wells : Je demanderai un vote par appel nominal, s'il vous plaît.

La présidente : Très bien. Vote par appel nominal.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Kingston?

La sénatrice Kingston : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Aucoin?

Le sénateur Aucoin : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Coyle?

La sénatrice Coyle : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Dean?

Le sénateur Dean : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Fridhandler?

Le sénateur Fridhandler : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Galvez?

La sénatrice Galvez : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Housakos?

Le sénateur Housakos : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Lewis?

Le sénateur Lewis : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénatrice Papatello?

La sénatrice Papatello : Non.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur D. M. Wells?

Le sénateur D. M. Wells : Oui.

Mme Cuerrier : L'honorable sénateur Wilson?

Le sénateur Wilson : Non.

Mme Cuerrier : Et l'honorable sénatrice Youance?

La sénatrice Youance : Oui.

Mme Cuerrier : Pour : 8. Contre : 4. Abstentions : 0.

La présidente : L'amendement est donc adopté. Nous passons maintenant à l'ensemble du texte modifié. Nous en sommes toujours à l'article 25, qui a été modifié à deux reprises, une fois par la sénatrice Coyle, une fois par le sénateur Wells, les deux amendements ayant été adoptés.

L'article 25 modifié est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 26 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 27 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry? It has been a long time since we talked about the title, so you might need a minute.

Senator D. M. Wells: What's the title?

An Hon. Senator: No need to — we're good.

The Chair: Shall the bill, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: It is agreed that the law clerk and the parliamentary counsel be authorized to make necessary technical, grammatical or other required non-substantive changes resulting from the amendments adopted by the committee in both official languages, including updating cross-references and renumbering of provisions. Everybody in favour?

Hon. Senators: Agreed.

Senator D. M. Wells: I am in favour, but this doesn't prohibit us from attaching observations?

The Chair: We're going to move into that in just a minute.

The observations do come next. Would we like to move in camera to discuss the observations? All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

(The committee continued in camera.)

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 26 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 27 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le titre est-il adopté? Cela fait longtemps que nous n'avons pas parlé du titre. Vous avez donc peut-être besoin de quelques instants.

Le sénateur D. M. Wells : Quel est le titre?

Une voix : Ce n'est pas nécessaire — ça va.

La présidente : Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Il est convenu que le légiste et le conseiller parlementaire soient autorisés à apporter toute modification mineure, notamment technique ou grammaticale, rendue nécessaire par suite de l'adoption des amendements par le comité, dans les deux langues officielles, y compris la mise à jour des renvois et la renumérotation des dispositions. Que tous ceux qui sont pour se manifestent.

Des voix : D'accord.

Le sénateur D. M. Wells : Je suis pour, mais cela ne nous empêche pas de joindre des observations?

La présidente : Nous allons y venir dans quelques instants.

Les observations viennent ensuite. Souhaitons-nous passer à huis clos pour discuter des observations? Que tous ceux qui sont pour se manifestent.

Des voix : D'accord.

(La séance se poursuit à huis clos.)